
Recueil des actes administratifs à caractères réglementaires

2^{ème} trimestre 2014 (Avril, mai, juin)

Arrêtés

Avril 2014

- **081** Du 07 au 22 avril 2014 inclus, la Ste NORMANDIE RÉSEAUX est autorisée à occuper le domaine public, avenue Bir Hakeim.
- **082** Du 16 avril au 9 mai 2014 inclus, la Sté ISTPSE est autorisée à occuper le domaine public, allée de la gare.
- **083** Du 07 avril au 9 mai 2014 inclus, la Sté TP GOULARD est autorisée à intervenir sur le domaine public, rue A. Dumas.
- **084** Du 07 avril au 25 avril 2014 inclus, la Sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur le parking d'Intérêt Général n° 2.
- **085** Le permis de construire pour le projet de création d'un équipement public n° **PC 077 285 13 0008/M01**, sis avenue M. Dauvergne est **transféré**.
- **086** Du 28 avril au 16 mai 2014 inclus, la Sté TPSM est autorisée à intervenir sur le domaine public square M. Curie.
- **087** Du 14 au 30 avril 2014 inclus, la Sté EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public, place Nobel.
- **089** Du 15 avril au 09 mai 2014 inclus, la Sté TPSM est autorisée à intervenir sur trottoir, quai E. Lallia.
- **090** Le 18 avril 2014 la Sté EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public au droit du n° 85 avenue des Régals.
- **091** Le 16 avril 2014, la circulation sera interdite avenue de la Résistance entre 9h et 16h30.
- **092** Du 17 avril au 16 mai 2014 inclus, la Sté COPRED est autorisée à occuper le domaine public, rue du Parc.
- **093** Du 23 avril au 02 mai 2014 inclus, l'entreprise ROCH SERVICES est autorisée à occuper le domaine public sur tout le territoire.
- **095** Du 23 avril au 30 avril 2014 inclus, la Sté ISTPSE est autorisée à occuper le domaine public, square Sully Prud'homme.
- **096** Du 22 au 25 avril 2014 inclus, en fonction de l'avancée du chantier, la Sté TP GOULARD est autorisée à intervenir sur la chaussée quai E. Lallia.
- **097** Le 25 avril 2014, la circulation sera interdite rue du Pré Rigot entre 8h30 et 17h.
- **098** Les 28 et 29 avril 2014, la circulation sera interdite sur les voies de tourne à gauche au carrefour des avenues M. Dauvergne et l'Europe.
- **099** Du 05 au 16 mai 2014 inclus, la Sté B JL est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir du pont avenue de l' Europe.
- **100** Le projet objet de la déclaration préalable n° DP 077 285 14 0014 est **accepté**.
- **101** Du 28 avril au 03 mai 2014 inclus, la Sté NTH est autorisée à intervenir sur trottoir et chaussée rue de la Lyve.
- **102** Du 28 avril au 09 mai 2014 inclus, l'entreprise TERCA est autorisée à occuper le domaine public dans l'angle de la rue du Pré Rigot et du Lac.
- **103** Du 28 avril au 16 mai 2014 inclus, la Sté CJL est autorisée à intervenir sur le domaine public au droit du n° 115 rue des Lacs.
- **104** Le 30 avril 2014, la Sté EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public sur la place Nobel.
- **106** Le 30 avril 2014, la circulation sera interdite avenue de la Résistance de 8h30 à 16h.

- **107** Du 05 au 07 mai 2014 inclus, la Sté EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public sur la place Nobel.
- **108** A compter du 30 avril 2014, le passage souterrain du carrefour Dauvergne- Europe sera fermé.
- **109** Du 05 au 16 mai 2014 inclus, la Sté EUROVIA est autorisée à intervenir sur demi-chaussée, rue des lacs.
- **110** Du 30 avril au 16 mai 2014 inclus, la circulation se fera de façon alternée rue du Pré Rigot.
- **111** Le 02 mai 2014, l'entreprise DEMECO est autorisée à faire stationner un camion devant le n° 56 rue D. Papin.
- **112** Le 05 mai 2014 la Sté CIRCET est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir au droit du n° 740 avenue M. Dauvergne.
- **113** Du 02 au 16 mai 2014 inclus, la Sté EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public allée de la Gare.
- **114** Du 12 mai au 06 juin 2014 inclus, la Sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir et la voie de droite, avenue M. Dauvergne.
- **115** Le 07 mai 2014 la Sté FAL INDUSTRIE est autorisée à occuper le domaine public sur le parking des sorbiers avenue M. Dauvergne.
- **116** Du 07 au 16 mai 2014 inclus, la Ste NORMANDIE RÉSEAUX est autorisée à occuper le domaine public au droit du n° 40 chemin des 3 noyers.
- **117** Du 09 mai au 01 août 2014 inclus, la Sté COPRED est autorisée à occuper le domaine public, avenue de la résistance
- **118** Du 09 au 16 mai 2014 inclus, la Sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur trois places du Parking d'Intérêt Général.
- **119** Du 09 mai au 31 décembre 2014 inclus, le stationnement sera interdit sur deux places de stationnement rue A. Dumas.
- **119 bis** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 14 0017** est **accepté**.
- **120** Du 12 au 30 mai 2014 inclus, la circulation sera interdite avenue de la Résistance.
- **121** Du 12 mai au 27 juin 2014 inclus, la Sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public situé sur le caniveau et l'accotement ouest, avenue de l'Europe.
- **122** Les 12 et 13 mai 2014, la circulation sera interdite sur les voies de tourne à gauche au carrefour des avenues M. Dauvergne et l'Europe.
- **123** Du 12 mai au 27 juin 2014 inclus, la Sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur l'espace vert entre l'allée de la gare et la résidence Moissan.
- **124** Du 13 mai au 30 septembre 2014 inclus, la Sté TP BOYER est autorisée à occuper le domaine public route de Boissise.
- **125** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 14 0018** est **accepté**.
- **126** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 14 0019** est **accepté**.
- **127** Du 15 mai au 27 juin 2014 inclus, la Sté TP EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public sur l'allée de la Gare à proximité de la place Nobel.
- **128** Le 15 mai 2014 à partir de 12h00, la Sté FRANCIOLI CRÉATION est autorisée à occuper le domaine public sur le parking PIR2 rue des Lacs.
- **129** Le 17 mai 2014 de 06h30 à 19h00, la Sté CARRERE HOLDING est autorisée à occuper le domaine public sur les 3 places du parking de la piscine.
- **130** Autorise LE MÉE SPORTS CANIN à implanter un débit de boisson temporaire, les 7, 8 et 28 juin 2014.
- **131** Autorise LE MÉE SPORTS ESCRIME à implanter un débit de boisson temporaire, les 7 et 8 juin 2014.
- **132** Les travaux décrits dans la demande d'autorisation préalable n° **AP 077 285 14 0001** sont autorisés.
- **133** A partir du 19 mai, la voie dite n°1 sera ouverte à la circulation des véhicules dans les deux sens de circulation.
- **134** Le 24 mai 2014 de 18h00 à 23h00, la circulation et le stationnement seront interdits au bout de la rue Montesquieu.
- **135** Le 28 mai 2014 de 8h00 à 17h00, la circulation des véhicules sera interdite avenue Maurice Dauvergne.

- **136** Du 19 au 30 mai 2014 inclus, la Sté TPSM est autorisée à intervenir sur chaussée et trottoir rue Jean Colbert.
- **137** Du 19 au 30 mai 2014 inclus, la Sté TP 2000 est autorisée à occuper le domaine public au droit du n° 115 rue du Parc.
- **138** Le 21 mai 2014, la voie n°1 et la nouvelle voie sera fermée à la circulation des véhicules dans les deux sens de circulation.
- **139** Du 03 au 20 juin 2014 inclus, la Sté VEOLIA EAU est autorisée à intervenir sur demi-chaussée et trottoir rue Murger-Papillon.
- **140** Le 31 mai 2014 de 18h00 à 23h00, la circulation et le stationnement seront interdits au bout de la rue Montesquieu.
- **141** Du 02 au 06 juin 2014, la Sté ERSM est autorisée à occuper le domaine public au niveau de la ruelle Pipe Souris.
- **142** Du 2 juin au 29 août 2014 inclus, en fonction de l'avancée du chantier, la Sté TP GOULARD est autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et demi-chaussée, avenue M. Dauvergne.
- **143** Du 2 juin au 31 décembre 2014 inclus, la Sté CJL est autorisée à intervenir sur le domaine public au droit du n° 454 quai E. Lallia.
- **144** Du 10 juin au 1^{er} août 2014 inclus, l'entreprise SOBECA est autorisée à intervenir sur trottoir et demi-chaussée au droit du n° 555 route de Boissise.
- **145** Du 16 au 27 juin 2014 inclus, la CGCU est autorisée à intervenir sur trottoir et demi-chaussée avenue du Vercors.
- **146** Du 10 juin au 1^{er} août 2014 inclus, en fonction de l'avancée du chantier, l'entreprise SOBECA est autorisée à intervenir sur trottoir et demi-chaussée au droit du Centre Commercial Sorbier.
- **147** Du 10 juin au 1^{er} août 2014 inclus, en fonction de l'avancée du chantier, l'entreprise SOBECA est autorisée à occuper le domaine public sur les avenues M. Dauvergne, Résistance et Vercors, ainsi que sur l'allée du Bois.

Juin 2014

- **148** Le projet objet de la déclaration préalable n° **PC 077 285 14 0002** est **refusé**.
- **149** La Sté EURODROP est autorisée à intervenir sur le domaine public pour le feu d'artifice, parc de Meckenheim le 13 septembre 2014 à partir de 22h 45.
- **150** La ville du Mée sur Seine organise dans le cadre de « Le Mée en Fête », des animations pour enfants le 15 septembre 2014, sur les parkings du MAS, de la piscine et de l'hôtel de ville. La rue de l'Église sera mise à sens unique (Le Mée – Boissettes) et une déviation sera installée pour les automobilistes venant de Boissettes.
- **151** Du 05 juin au 1^{er} août 2014 inclus l'entreprise GEOPTIC SAS est autorisée à intervenir sur tout le domaine public (voir détail sur l'arrêté).
- **152** Du 12 au 20 juin 2014 inclus, en fonction de l'avancée du chantier, la Sté TP GOULARD est autorisée à intervenir sur la chaussée au droit du n° 112 rue J- A. Houdon.
- **153** Du 12 au 20 juin 2014 inclus, en fonction de l'avancée du chantier, la Sté TP GOULARD est autorisée à intervenir sur trottoir et chaussée au droit du n° 492 rue de la Lyve.
- **154** L'entreprise BOYER est autorisée à installer un appareil de levage de type Liebherr 150 EC-BB sur le chantier de la construction situé 145 route de Boissise.
- **155** Du 06 juin à 14h au 10 juin à 7h, dans le cadre de la rencontre de football pendant le week-end de la Pentecôte la circulation sera interdite aux véhicules sur la rue des Lacs.
- **156** Du 12 au 27 juin 2014 inclus, la Sté NORMANDIE RÉSEAUX est autorisée à occuper le domaine public rue R. Schuman.
- **157** Du 10 juin au 14 août 2014 inclus en fonction de l'avancement du chantier, la circulation des véhicules se fera sur une voie dans chaque sens de circulation au carrefour des avenues M. Dauvergne et de l'Europe.
- **158** Du 10 au 04 juillet 2014 inclus, en fonction de l'avancée du chantier, la Sté TP GOULARD est autorisée à intervenir sur la chaussée et trottoir au droit des arrêts de bus, rues de la Lyve, du pré Rigot, de la Ferme et avenue de la Libération.

- **159** Arrêté relatif au permis de détention d'un chien de deuxième catégorie.
- **160** Arrêté relatif au permis de détention d'un chien de deuxième catégorie.
- **161** Arrêté relatif au permis de détention d'un chien de deuxième catégorie.
- **161** Du 16 au 20 juin 2014 inclus, en fonction de l'avancée du chantier, la Sté TP GOULARD est autorisée à intervenir sur trottoir et chaussée au droit des numéros : 14,12 et 231 rue de la Pomponnette, et 8 impasse de Mortcerf.
- **162** Le 17 juin 2014 de 8h00 à 18h00 l'entreprise LELARGE est autorisée à intervenir sur le domaine public, sur la totalité de la rue de la Noue.
- **163** Les travaux décrits dans la demande d'autorisation préalable n° **AP 077 285 14 0002** sont autorisés
- **164** Du 16 au 24 juin 2014 inclus, la Sté TP EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir rue du Lavoir.
- **165** Une zone de circulation est instaurée sur l'ensemble des voies comprises entre.
 - l'avenue de la Résistance,
 - la rue des Lacs,
 - la rue du pré Rigot,
 - l'avenue des Régals,
 à l'exclusion des voies citées ci-dessus.
- **166** Du 19 juin au 27 juillet 2014 inclus, la Sté TPSM est autorisée à intervenir sur chaussée et trottoir rue de la Noue.
- **167** Le 20 juin 2014 de 9h00 à 11h00, la Sté ASTECH est autorisée à intervenir sur demi-chaussée rue du Lavoir.
- **168** A partir du 20 juin, la nouvelle voie N° 2 reliant l'avenue de la Résistance à l'allée de la Gare, sera ouverte à la circulation des véhicules dans les deux sens de circulation.
- **169** Le projet objet de la déclaration préalable n° **DP 077 285 14 0023** est **accepté**.
- **170** Le 30 juin 2014 de 8h00 à 18h00, la circulation des véhicules automobiles se fera de façon alternée rue du bois Guyot.
- **171** Du 02 au 17 juillet 2014 inclus, en fonction de l'avancée du chantier la Sté TRDS est autorisée à intervenir sur espaces verts et chaussée dans l'angle des rues de la Mare au Diable, JB Colbert et de l'avenue de Corbeil.